Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Faillites
Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire
Date de publication: SHAB, KABFR - 02.11.2018
Numéro de publication: KK04-0000001283
Canton: FR

Entité de publication:
Office cantonal des faillites Fribourg, Avenue Beauregard 13, 1700 Fribourg

Etat de collocation et inventaire Chez Irène Sàrl

Débiteurs:

Chez Irène Sàrl
Rte du Lac Lussy 80
1618 Châtel-St-Denis
Suisse

Remarques juridiques:

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse auprès du point de contact indiqué, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.
Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.
Délai de dépôt de l'état de collocation: 20 jours
Fin du délai: 22.11.2018
Délai de contestation de l'inventaire: 10 jours
Fin du délai: 12.11.2018

Remarques:

Les créanciers peuvent, dans le même délai, demander la cession des droits de la masse (art. 260 LP) au sujet de revendications de propriété admises par l'administration (arts 47/49 OAOF). A ce défaut, les décisions de celle-ci deviendront exécutoires (réf. sect. 1)